

Informations générales

L'expérience américaine: l'outre-passement de la loi dans la lutte anti-terroriste

Introduction

Au lendemain des attaques du 11 septembre, l'administration Bush a mis en place un programme renforcé d'interrogatoire. Ce dernier a conduit à la commission de nombreux crimes de torture : simulation de noyade, privation de sommeil, électrocutions. Obama a arrêté ce programme mais aucun responsable n'a été jugé, et avec l'arrivée de Trump au pouvoir, il existe un réel danger que la torture soit de retour...

En France, M. Benchellali et M. Sassi, deux citoyens français arrêtés et emprisonnés pendant plusieurs années à Guantanamo, ont déposé plainte en 2002 pour arrestation arbitraire et crime de torture. Une instruction judiciaire a été ouverte par la justice française. En 2016, elle a ordonné l'audition du général Geoffrey Miller, ancien commandant de Guantanamo. Mais ce dernier ne s'y est pas rendu. Cette instruction, toujours en cours, est, à ce jour, la seule ouverte dans le monde concernant les crimes commis à Guantanamo. Elle est d'une importance capitale.

L'affaire française de Guantanamo

Enquêtes de la Cour d'Appel de Paris et du Tribunal de Grande Instance de Paris sur les actes de torture commis par des officiers américains :

En novembre 2002, ECCHR, en coopération avec l'avocat William Bourdon et les familles de deux anciens détenus, Français Nizar Sassi et Mourad Benchellali, ont porté plainte pour actes de torture, violences, détention arbitraire et abus de pouvoir. Depuis, les autorités françaises ont ouvert des enquêtes.

En février 2014, ECCHR et CCR ont soumis à la Cour un rapport d'experts détaillant les violences constitutives d'actes de torture commises envers certains prisonniers du centre, actes qui engagent la responsabilité pénale individuelle, conformément au droit pénal international, de l'ancien officier commandant du camp américain de Guantanamo, Geoffrey Miller. Les parties ont demandé à ce que Miller soit interrogé en tant que suspect dans l'enquête. ECCHR et CCR ont présenté des documents expliquant le rôle exact de Miller alors qu'il était commandant à Guantanamo, s'agissant de son rôle dans le système général de commandement de l'administration Bush.

Ces organisations ont ajouté des informations générales sur le programme de torture de Guantanamo et de la mise en œuvre des techniques d'interrogatoire menées en violation totale des principes du droit international. Ces informations sont fondées sur les conclusions du rapport rendu public en 2008 par le Comité du service des armées du Sénat américain (Senate Armed Services Committee) portant sur les violences commises sur les prisonniers. Le 1^{er} Mars 2016, Miller ne s'est pas présenté devant la justice française. Il y avait pourtant été convoqué afin de répondre aux accusations

portées contre lui, notamment celles d'avoir supervisé les tortures commises sur trois citoyens français dans la prison de Guantanamo.

Le 12 Octobre 2016, ECCHR et CCR ont sollicité une assignation à comparaître à l'encontre de William "Jim" Haynes, ancien avocat général du département américain de la défense (U.S Department of Defense) pendant l'administration Bush. Haynes était l'avocat général de ce département à l'époque de la présidence Bush et travaillait en étroite collaboration avec l'ancien secrétaire à la défense, Donald Rumsfeld, pendant son mandat.

Les parties ont demandé au juge d'instruction de la Cour d'Appel de Paris (TGI) de citer à comparaître à Haynes afin qu'il réponde de son rôle exact dans la pratique des tortures et autres traitements inhumains infligés aux anciens détenus. ECCHR et CCR ont détaillé la responsabilité de Haynes pour crimes de guerre et actes de torture à l'encontre de détenus dans un rapport d'expertise de 26 pages.

Les Participants

LES SURVIVANTS DE GUANTÁNAMO

Mourad Benchellali

Mourad Benchellali est un citoyen français, détenu à Guantanamo pendant deux ans et demi entre 2002 et 2004. Le récit des tortures qu'il a subi a été publié dans le [New York Times](#) et dans son livre [Voyage vers l'enfer](#). Il rencontre désormais souvent des jeunes en France, en Belgique, en Allemagne et dans d'autres pays, pour échanger sur les dangers de la radicalisation. Il est l'un des requérants dans la procédure pénale ouverte devant les tribunaux français contre les officiers américains accusés de torture.

Nizar Sassi

Nizar Sassi est un citoyen français, détenu à Guantanamo pendant deux ans et demi entre 2002 et 2004. Le récit des tortures qu'il a subi a été publié dans son livre [Prisonnier 325, camp Delta](#). Il est aussi l'un des requérants dans la procédure pénale ouverte devant les tribunaux français contre les officiers américains accusés de torture.

LES EXPERTS

Lawrence Wilkerson

Lawrence Wilkerson a servi en tant que directeur de cabinet du secrétaire d'Etat Colin Powell (Chief of Staff to Secretary of State), entre 2002 et 2005. Wilkerson était présent lors d'importantes réunions au Département d'Etat Américain et il a pris

connaissance de la mauvaise administration de Guantanamo quand il est devenu évident que la plupart des détenus n'avaient aucun lien avec l'organisation Al-Qaida.

Quand les photos d'abus de prisonniers d'Abu Ghraib ont été mises à jour, Powell a demandé à Wilkerson l'ouverture d'une enquête. Wilkerson découvrit par la suite que ces abus faisaient partie d'un programme vaste de torture approuvé directement par la Maison Blanche, et qui impliquait le département de la défense ainsi que la « Central Intelligence Agency » (CIA). Depuis qu'il a quitté son poste, Wilkerson est l'un des plus fervents opposants et dénonciateur du rôle joué par le Secrétaire d'Etat à la défense Donald Rumsfeld et par le Vice-Président Dick Cheney dans ce programme de torture.

A voir, l'article dans Vice News : [The Bush Administration Whistleblower Who Says the US Has Not Closed the Door on Torture](#), du 30 Janvier 2015.

Mark Fallon

Mark Fallon a servi pendant près de 30 ans comme agent spécial pour la section d'enquêtes criminelles de la marine (Naval Criminal Investigation Service, NCIS). A cette occasion, il a pu travailler sur des enquêtes concernant la lutte anti-terroriste, notamment comme commandant des enquêtes dans l'affaire des attentats perpétrés contre l'USS Cole. En 2002, il fut nommé commandant adjoint de la « Criminal Investigation Task Force » (CITF), un nouveau département de la défense créé après les attaques du 11 Septembre afin de préparer les poursuites judiciaires contre les terroristes présumés. Il est souvent parti à Guantanamo pour superviser les opérations de la Task Force et a pris connaissance là-bas des dangereuses « techniques renforcées d'interrogatoire » utilisées par les militaires interrogateurs.

Lui et ses agents avaient accès aux procès verbaux d'interrogatoire gardés par les militaires de Guantanamo, qui ont notamment révélé comment le détenu Mohammad al Qahtani a subi un grand nombre d'humiliations, de mauvais traitements et de violences et a failli mourir d'hypothermie. Fallon a également pris connaissance du processus qui a permis à ces techniques d'être secrètement approuvées par l'administration et de l'implication très étroite de fonctionnaires hauts gradés de la Maison Blanche. Quand Fallon a essayé de s'opposer aux techniques violentes et abusives commises lors des interrogatoires et de prévenir de l'illégalité de ces actes auprès du commandant à Guantanamo, Geoffrey Miller, Fallon et son équipe ont tout simplement été exclus du processus de prise de décision.

Son récit se trouve au lien suivant:

http://www.columbia.edu/cu/libraries/inside/ccoh_assets/ccoh_10143337_transcript.pdf. Son expérience à Guantanamo est également décrite dans son livre: [Unjustifiable Means: The Inside Story of How the CIA, Pentagon, and US Government Conspired to Torture](#), qui paraîtra au printemps 2017.

Janis Karpinski

Janis Karpinski était commandante de la 800e brigade militaire, en charge des centres de détention dans le sud et le centre de l'Irak, y compris Abu Ghraib, entre 2003 et 2005. Elle a été rétrogradée au début de l'année 2005, après le scandale d'Abu Ghraib, alors que les hauts gradés dans la hiérarchie ont-eux évité toute punition. En 2003, le commandant de Guantanamo, Geoffrey Miller, a rendu visite à Karpinski en Irak, sur ordre du Pentagone, dans le cadre de l'opération "Gitmoizer" qui consistait à implanter les techniques violentes d'interrogatoire utilisées à Guantanamo en Irak, et , notamment, de montrer comment traiter les détenus comme des chiens. Karpinski avait témoigné en 2006 lors d'une plainte déposée en Allemagne contre Rumsfeld, détaillant comment ce dernier avait approuvé les techniques "renforcées" d'interrogatoire et comment il avait donné des ordres dans le but de cacher certains détenus lors de la visite de la Croix Rouge, dans le mépris total du droit international.

Il a témoigné lors d'une [interview](#) avec la chaine Democracy Now. Son témoignage a été présenté aux procureurs et juges allemands.

AVOCATS

Wolfgang Kaleck

[Wolfgang Kaleck](#) est le secrétaire général et le fondateur de ECCHR (European Center for Constitutional and Human Rights) basé à Berlin. Depuis 2004, il a engagé nombre de procédures pénales contre des militaires américains, notamment contre l'ancien secrétaire à la défense américain, Donald Rumsfeld. Les poursuites se font en Allemagne, en France, en Suisse et en Espagne. Cet engagement est dans la lignée de son travail en tant qu'avocat défenseur des droits humains en Allemagne et en tant que membre engagé avec la « Coalition against Impunity » qui se bat contre l'impunité des généraux argentins pour les crimes commis pendant la période de la dictature en Argentine. Il fait actuellement partie de l'équipe légale représentant Edward Snowden en Europe. Son livre, [Double Standards: International Criminal Law and the West](#) a été publié en 2005. En 2014, il a reçu le prix Herman Kersten délivré par le centre allemand PEN. C'est sa « ténacité et son intrépide engagement pour les victimes de violations des droits humains commises par l'Etat ou par des acteurs non-étatiques » qui lui a valu ce prix.

Katherine Gallagher

[Katherine Gallagher](#) est avocate au CCR (Center for Constitutional Rights). Elle se concentre sur des cas de droit pénal international qui posent la question de la compétence universelle. Elle travaille notamment sur des affaires impliquant des agents de l'Etat américain et étrangers dans des crimes de torture, ainsi que sur des

affaires liées aux sociétés privées militaires dans des cas de torture à Abu Ghraib. Elle a été vice-présidente de la FIDH entre 2010 et 2016 et est actuellement membre du comité éditorial du Journal for International Criminal Justice. Elle est également professeure adjointe de droit à l'université CUNY School of Law de New York. Katherine Gallagher est également admise sur la liste des conseiller-e-s auprès de la Cour pénale internationale.

William Bourdon

[William Bourdon](#) est le partenaire fondateur du cabinet d'avocats basé à Paris: [Bourdon & Forestier](#). Ses spécialités sont le droit pénal, le droit pénal des affaires, le droit de la communication et le droit de la presse. Il est engagé dans des affaires médiatisées qui relèvent du droit pénal ou du droit des affaires, souvent à dimension internationale et qui posent parfois des questions de droit des successions. Bourdon a déjà plaidé devant la Cour pénale internationale et le Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie. Il est le président fondateur de l'organisation Sherpa à Paris. Celle-ci a été créée en 2001 et défend les victimes de crimes économiques. Il fait également partie de l'équipe légale de défense de Snowden en Europe. Enfin, il représente les rescapés de Guantanamo, Nizar Sassi et Mourad Benchellali, dans la procédure pénale lancée en France concernant les actes de torture commis par des militaires américains.

Clémence Bectarte

Clémence Bectarte, avocate au Barreau de Paris depuis 2005, est spécialisée en droit pénal, droit international des droits humains et droit international humanitaire. Elle a exercé trois années au sein d'un cabinet d'avocat spécialisé en droit pénal, puis elle a rejoint la [FIDH](#) pour devenir responsable, jusqu'en 2008, de l'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme. Depuis 2008, aux côtés de Maître Patrick Baudouin, elle coordonne le Groupe [d'action judiciaire de la FIDH](#), un réseau de magistrats, juristes, avocats et professeurs de droit issus des organisations membres de la FIDH à travers le monde. Le Groupe d'action judiciaire de la FIDH a pour mandat d'accompagner les victimes des crimes internationaux les plus graves que sont le génocide, les crimes contre l'humanité, les crimes de guerre et la torture, devant les juridictions nationales et internationales, afin qu'elles obtiennent vérité, justice et réparation.

Yves Prigent

Yves Prigent est responsable du programme Responsabilité des Etats et des entreprises au sein du secrétariat nationale d'Amnesty International France.

Les Organismes

CCR

CCR (Center for Constitutional Rights) se concentre sur l'avancée et la protection des droits garantis par la constitution américaine et par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Fondé en 1966 par des avocats qui représentaient les mouvements de protection des droits civils dans le sud du pays, CCR est une organisation à but non-lucratif, basée à New York, et qui promeut une utilisation créative du droit afin de s'en servir comme force positive de changement dans la société. CCR utilise le contentieux, l'enseignement et le plaidoyer comme moyens d'actions pour faire avancer le droit dans un but social, afin de donner plus de pouvoir aux communautés les plus pauvres et celles de couleur, afin de garantir les droits des minorités ou de ceux sans protection et de leur permettre d'accéder à la justice. CCR tend également à former la future génération d'avocats en droit constitutionnel et en droits humains et de renforcer l'élargissement du mouvement pour la justice sociale.

www.ccrjustice.org/

CCR sur Twitter: [@theCCR](https://twitter.com/theCCR)

ECCHR

ECCHR (European Center for Constitutional and Human Rights) est une organisation indépendante à but non lucrative qui se concentre sur le contentieux stratégique spécialisé dans la protection des droits humains, civils et constitutionnels dans le monde entier. ECCHR a été créé en 2007 par un petit groupe d'avocats activistes dans les droits humains et basés à Berlin, et promeut le respect des droits fondamentaux. ECCHR conduit des contentieux stratégiques en utilisant le droit national, européen et international pour engager la responsabilité des Etats et des acteurs non étatiques qui commettent des crimes graves.

www.ecchr.eu/en

ECCHR sur Twitter: [@ECCHRBerlin](https://twitter.com/ECCHRBerlin)

FIDH

La FIDH est une ONG internationale de défense des droits humains. Elle regroupe 184 organisations nationales de défense des droits humains (parmi lesquelles CCR et LDH) dans 112 pays. Depuis 1922, la FIDH est engagée dans la défense de tous les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels tels que définis dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme.

La FIDH est l'une des seules organisations internationales de défense des droits humains jouissant d'un mandat pour accompagner les victimes de crimes internationaux (génocide, crimes contre l'humanité, crimes de guerre, torture, disparitions forcées) dans le cadre de leurs actions devant la justice. Le niveau d'implication de la FIDH dans ces procédures, soit en tant qu'initiatrice des procédures, soit dans un rôle de soutien, varie en fonction des cas.

www.fidh.org/fr

FIDH sur Twitter: [@fidh_fr](https://twitter.com/fidh_fr)

LDH

La LDH défend et promeut les droits de l'Homme, lutte contre les atteintes aux droits et libertés des individus dans tous les domaines de la vie civique, politique et sociale. Elle compte 10 000 militants à travers toute la France

www.ldh-france.org

LDH sur Twitter: [@LDH_Fr](https://twitter.com/LDH_Fr)

Plus d'informations

Les enquêtes françaises pour actes de torture à Guantánamo Bay

Les informations du CCR sur l'affaire:

<http://ccrjustice.org/home/what-we-do/our-cases/accountability-us-torture-france>

À voir plus généralement:

<http://ccrjustice.org/home/what-we-do/issues/torture-war-crimes-militarism>

Les informations du ECCHR sur l'affaire:

https://www.ecchr.eu/en/our_work/international-crimes-and-accountability/u-s-accountability/france.html

À voir plus généralement:

https://www.ecchr.eu/en/our_work/international-crimes-and-accountability/u-s-accountability.html

Les dossiers à propos de la responsabilité d'agents américains dans les actes de torture présentés aux juges français

Le dossier sur le retraité le Général Major **Geoffrey Miller**, ancien commandant de Guantanamo:

https://www.ecchr.eu/en/our_work/international-crimes-and-accountability/u-s-accountability/france.html?file=tl_files/Dokumente/Universelle%20Justiz/MILLER-DOSSIER-en-20140226.pdf

Le dossier sur l'ancien avocat général du département de la défense **William J. Haynes**

https://www.ecchr.eu/en/our_work/international-crimes-and-accountability/u-s-accountability/france.html?file=tl_files/Dokumente/Universelle%20Justiz/Dossier%20W.J.%20Haynes%20FINAL_engl_public.pdf

Contacts:

ECCHR: Anabel Bermejo

Téléphone: + 49 (0)30 – 69819797

Portable: + 49 (0) 172 - 587 00 87

E-mail: bermejo@ECCHR.eu

FIDH: Audrey Couprie

Téléphone: +33 1 43 55 14 12

Portable : +33 6 48 05 91 57

E-mail: acouprie@fidh.org